Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne Séance du mardi 18 octobre 2022

Membres présents :

<u>Collège des professeurs</u>: Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

<u>Collège des autres enseignants</u>: David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Christelle DECLERCQ, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY

Collèges étudiants : Lily ROGIER, Linda MFENJOU

<u>Collège BIATSS</u>: Emmanuel BONNET, Virginie BRULE-PINTAUX, Nathalie HUMBERT, Ambre PERRIGUEY, Frédéric VELARD

<u>Personnalités extérieures</u>: Patricia DURIN, Colette THOMAS

Membres représentés :

Philippe POPLIMONT et Jean-Marc BASCOURRET ont donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI

Emmanuel RIGUET et Nathalie BARRANDON ont donné pouvoir à Georges DURRY

Clara DUFOUR a donné pouvoir à Lily ROGIER

Aude GALLAND et Arnaud HUGUEL ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Jean-Luc PROST et Sandrine DHONT-CORDELIER ont donné pouvoir à Anaïs DANET

Béatrice MARIN a donné pouvoir à Alexandre DENOYER (en cours de séance)

Membres excusés :

Corinne DHILLY, Clara DUFOUR, Edwige HELMER-LAURENT, Arnaud HUGUEL, Jean-Luc PROST, Colette THOMAS, Emmanuel RIGUET, Philippe POPLIMONT, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONT-CORDELIER, Aude GALLAND, Nathalie BARRANDON

Membres de droit:

Etienne DESMET, Directeur général des services, Hélène ŒUF, Agent comptable

Monsieur le recteur représenté par madame MOEYAERT

<u>Invités</u>:

Essaid AIT-BARKA, Tamar BALAN, Laure CASTIN, Christophe CLÉMENT, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Anne JUSSIAUME, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Matéo MEVIZOU, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUX, Yannick REMION, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour :

1 Points d'information

2 Questions ressources humaines:

- Campagne d'emplois 2023
- Prime de fin d'année

3 Questions financières :

- Détermination des opérations fléchées
- Plan pluriannuel d'investissement

4 Questions immobilières

- Projet de dévolution du patrimoine (pour information)

5 Questions pédagogiques :

- Modification d'un parcours de BUT
- Mise à jour de tarifs de DU/DIU
- Accréditation formation IBODE
- Relevé de décisions de la CFVU du 27 septembre 2022

6 Questions recherche:

- Relevé de décisions de la commission recherche du 20 septembre 2022

7 Questions diverses

La séance débute à 14h00.

Monsieur Olivier DUPERON donne lecture des procurations.

1. Points d'information :

Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux :

Monsieur le président informe les conseillers des mesures d'interdiction d'accès aux locaux prises à l'encontre de deux étudiants, monsieur Quentin BUCHE et monsieur Charles BOUTER, pour des raisons de trouble à l'ordre public.

Sur le plan de sobriété énergétique :

Monsieur le président évoque la question de l'énergie et explique qu'un certain nombre d'éléments ont été remontés par les directeurs et directrices de composantes et les directeurs et directrices d'unités de recherche. Ces éléments devront être intégrés dans un plan de sobriété qui sera transmis à la DGESIP et qui sera présenté au conseil d'administration du 6 décembre.

Monsieur le président rappelle que ce plan n'est pas décisionnel et ne contient pas de mesures liées au télétravail et à l'enseignement à distance. Il repose principalement sur la valorisation des écogestes en interne et sur des calculs d'impact d'efficacité énergétique, notamment au niveau des espaces occupés. Il rappelle que la cible à atteindre en 2024 correspond à -10% de consommation énergétique en kWh ou équivalent calculé, à -40% en 2030 et -60% en 2050. Monsieur le président ajoute que la question énergétique va impacter l'année 2022 et l'année 2023 en termes de coûts. Les prévisions sur l'année 2022 ont été réactualisées à environ 5,9 millions d'euros au lieu de 3,4 millions d'euros. Pour 2023, les prévisions sont à 10 millions. La loi de finances de 2023 ne prévoit actuellement pas d'accompagnement des établissements sur le volet énergétique. Ce surcout de l'énergie pèsera dans le budget rectificatif n°2.

Sur l'année 2022, il faut également prendre en compte l'augmentation de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires qui n'est pas financée par l'État et qui sera financée par l'établissement à hauteur de 3 millions d'euros. Les emplois financés sur ressources propres sont également affectés par cette augmentation à hauteur de 400 k€.

Monsieur le président espère un geste de fort de l'État sur ces deux volets, sans lequel l'université n'aura pas la capacité d'accomplir correctement ses missions.

2. Questions ressources humaines:

- Campagne d'emplois 2023

Monsieur le président explique que cette campagne est globale et concerne les postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. Elle a été présentée en conférence des doyens, à la suite de laquelle des ajustements ont été effectués. Elle a ensuite été approuvée par le comité technique et par le conseil académique pour la partie enseignants-chercheurs. Le poste d'ATER en histoire contemporaine est proposé en tant que poste de professeur relevant de l'article 46-3. Par rapport au groupe 11 des universités pluridisciplinaires avec santé, l'URCA est plutôt bien dotée en emplois par rapport au nombre d'étudiants. L'université est au-dessus de la médiane pour les taux d'encadrement par enseignants-chercheurs, ainsi que pour les BIATSS. L'université étant bien dotée en personnels

titulaires catégorie A, monsieur le président précise qu'une attention particulière a été portée aux catégories B pour les concours.

Depuis deux ans, l'université est confrontée à une évolution à la baisse du nombre d'étudiants, notamment en première et seconde année de licence. La baisse pourrait permettre un meilleur fonctionnement de l'université qui n'est pas calibrée pour accueillir 29 000 étudiants. Cette baisse devrait avoir un impact à terme sur la charge d'enseignements globale et le volume d'heures complémentaires. Le nombre d'apprentis continue cependant d'augmenter.

Concernant les H/E, certaines composantes évoluent dans la charge d'enseignement par étudiant et ont été réparties en plusieurs groupes : le groupe des composantes ayant des travaux pratiques et expérimentaux, celui des composantes de Croix Rouge, les IUT et le groupe des UFR de santé. La plupart des composantes restent assez proches de la médiane, ce qui est positif. L'évolution des H/E des composantes a été calculée sur trois ans. Une simulation sur l'accréditation a été réalisée.

Sur le nombre d'étudiants encadrés par un personnel enseignant, les disparités correspondent aux disciplines (moins d'étudiants par enseignant pour les disciplines de sciences expérimentales, et plus d'étudiants par enseignant dans le domaine des SHS). Cet indicateur est intéressant puisqu'il permet de voir ce qui est financé sur la SCSP et par la formation professionnelle.

Madame Tamar BALAN explique que cette campagne d'emplois 2023 a été déterminée par plusieurs éléments :

- l'intégration dans le projet d'établissement,
- l'objectif de gestion des déséquilibres et de la structure d'emplois,
- l'évolution des effectifs étudiants et la couverture de la charge d'enseignement,
- le respect des demandes priorisées des entités,
- la continuité de service pédagogique, de recherche et d'administration.

La contrainte de soutenabilité avec une trajectoire maitrisée de la masse salariale et du budget de l'établissement a également été prise en considération. Les dotations de l'État et l'évolution des effectifs et de la structure d'emplois doivent également être prises en compte.

Madame Tamar BALAN présente la structure d'emplois de l'URCA. Elle insiste sur le taux de rigidité de la masse salariale. Ce point reste préoccupant alors que la décrue annoncée des effectifs étudiants se concrétise dans les inscriptions 2022-2023 et doit être accompagnée par une adaptation et une plus grande souplesse de la structure d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs, comme des BIATSS.

La maximisation du budget disponible est calculée en prenant en compte la masse salariale dégagée par les départs de l'année antérieure tout en estimant le GVT positif. Le budget estimé pour cette campagne d'emplois est donc de 2,1 millions d'euros. L'estimation du coût de la campagne d'emplois est de 2,2 millions d'euros.

Monsieur le président insiste sur le fait que ce budget reste prévisionnel.

Madame Tamar BALAN indique que 378 demandes ont été faites au titre de cette campagne d'emplois. Cette campagne contiendra 41 concours et 12 recrutements contractuels. Les promotions au titre de la LPR seront mises en œuvre au sein de l'établissement en fonction du quota et des sections prioritaires notifiés par le ministère. Deux postes sont des reliquats de la campagne 2022.

Concernant le poste de professeur section 61 en concours générique, monsieur le président explique que deux composantes avaient demandé un poste en 46-3 dans une section inéligible au

repyramidage. Le concours générique signifie que le poste est non affecté a priori et la composante sera connue après le concours en fonction du candidat retenu.

Concernant le poste d'ATER passé en poste de professeur pour l'UFR LSH, il était indiqué LPR ou 46-3. Après discussions, ce poste sera indiqué comme relevant du 46-3.

Madame Tamar BALAN présente les postes d'enseignants et enseignants-chercheurs de cette campagne par composante.

Madame Dominique ROUX demande si le poste de MC section 06 pour l'UFR SESG est bien affecté au laboratoire REGARDS.

Monsieur le président répond par l'affirmative.

Madame Lily ROGIER demande à quels postes correspondent les 120 k€ alloués par le ministère pour l'UFR STAPS.

Monsieur le président répond que cela correspond à un poste de PR et un poste d'ATER. Les postes à 60 k€ sont des postes de MC ou de PRAG (poste de début/milieu de carrière). Le calcul est fait sur le coût moyen d'un poste à 60 k€.

Concernant les postes d'enseignants et enseignants-chercheurs, monsieur le président ajoute que toutes les lignes « LPR-ajustement » correspondent à des postes éligibles à des repyramidages. Le nombre de repyramidages n'est pas encore connu pour les années 2023 et 2024. Lorsqu'il sera connu, les sections dans lesquelles figurent les repyramidages seront validées. Ces demandes n'ont pas été retenues pour la campagne d'emplois puisqu'elles sont susceptibles d'être traitées par les repyramidages.

Madame Tamar BALAN présente les postes BIATSS pour cette campagne d'emplois.

Monsieur le président précise que la délibération du conseil d'administration porte uniquement sur les postes mis au concours.

Monsieur Georges DURRY demande comment fonctionne le système des postes génériques.

Monsieur le président répond que ces postes sont fléchés sur des thématiques et ouverts au concours pour un ensemble de candidats. Le lauréat du concours obtient cette promotion sur son poste actuel, sans mobilité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ensemble des tableaux relatifs aux enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS de la campagne d'emplois 2023 avec 21 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre.

- Prime de fin d'année

Monsieur le président explique que les conditions de la prime sont similaires aux années antérieures. Elle est inscrite cette année dans les lignes directrices de gestion. La question de la pérennité de la prime est donc réglée. Une délibération reste nécessaire pour les modalités d'attribution. Le comité technique a approuvé cette prime à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une indemnité dite « prime de fin d'année 2022 », à l'unanimité.

3. Questions financières :

- Détermination des opérations fléchées

Madame Hélène ŒUF explique que le décret GBCP prévoit que les opérations sont par défaut globalisées. Les opérations sont fléchées lorsqu'il y a un objet qui est donné par le financeur. Toutefois, pour des raisons de constitution de budgets pluriannuels, il est de rigueur de mettre un seuil à ces opérations fléchées, ce qui n'avait pas encore été délibéré à l'université. En accord avec le rectorat, il est proposé de fixer un seuil à 300 k€.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la détermination suivante des recettes fléchées, à **l'unanimité** :

- Financement sur fonds européens, ANR et PIA quel que soit le montant du projet,
- Financement extérieur destiné à une dépense prédéfinie s'exécutant sur plusieurs années,
- Tout autre financement supérieur à 300 000 euros).

- Plan pluriannuel d'investissement

Monsieur le président explique que le PPI est réalisé depuis plusieurs années et actualisé avec les nouvelles données. Puisque le PPI accompagne le budget, sa mise à jour sera votée avec le budget lors du prochain conseil d'administration.

Monsieur le président explique que le fonds de roulement de l'URCA est complètement utilisé par les jours de fonctionnement imposés et les engagements pluriannuels de l'établissement en matière d'investissement. L'établissement est engagé dans des programmes immobiliers conséquents sur lesquels il faut fournir de l'équipement (exemple des fauteuils de simulation de dentaire pour 2,7 millions d'euros). Le prochain bâtiment qui sera livré est l'extension du pôle Santé.

Pour la partie formation, les opérations correspondent soit à des bâtiments ou du matériel de formation en incluant les PIA et les crédits récurrents de jouvence. Entre 2023 et 2025, le volet formation du PPI est estimé à 16 millions d'euros avec 13 millions de bâtimentaire et 3 millions d'équipements.

Pour la partie recherche, la somme de 4,6 millions concerne la rénovation et la construction du bâtimentaire. Monsieur le président rappelle que l'université étant dans un plan de sobriété, la rénovation a donc été privilégiée. La somme de 2,4 millions concerne le matériel scientifique.

Pour les fonctions supports et transversales de l'université, la somme est de 2,7 millions d'euros pour le numérique et le bâtimentaire. Concernant l'accueil des usagers et des personnels, la somme investie est de 7,9 millions d'euros dans des opérations plutôt lourdes (la sécurité incendie, par exemple).

La réflexion actuelle a été axée sur le plan de sobriété énergétique, notamment avec l'isolation bâtimentaire, le relamping, la mise en place de compteurs individuels dans les bâtiments, la maintenance du chauffage et le changement de chaudières.

Monsieur le président indique qu'il faudra intégrer à ce PPI le calculateur ROMEO. Avec l'intégration de toutes les opérations, il indique que le fonds de roulement est à 14,7 jours de fonctionnement. Si l'URCA est amenée à prélever dans le fonds de roulement pour couvrir les factures d'électricité et de gaz, elle devra le faire dans les 14 jours de fonctionnement. À défaut, elle serait amenée à déprogrammer des opérations d'investissement.

Monsieur Georges DURRY demande si face à cette situation, il existe déjà un scénario avec des pré arbitrages.

Monsieur le président répond par la négative, il n'y a pas de marges de manœuvre dans le fonds de roulement pour payer les flux sans que cela ait un impact sur les 14 jours ou sur le PPI. L'URCA investit beaucoup depuis plusieurs années, ce qui a un impact sur le budget de l'université, notamment en termes d'amortissements.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il y a certains bâtiments qui sont assez délabrés, notamment sur le campus Moulin de la Housse et demande si des choses sont prévues dans les années à venir.

Monsieur Thierry LETELLIER répond que les bâtiments 5, 10, 12 et la partie recherche du bâtiment 6 vont être rénovés.

Monsieur Georges DURRY indique que le bâtiment 13, où se déroulent la plupart des TP de biologie, nécessiterait des rénovations.

Monsieur le président ajoute qu'en faisant des économies sur le fonctionnement, en baissant la charge d'enseignements et en optimisant, il sera possible d'investir plus. En termes de sobriété, les consommations énergétiques des bâtiments du campus Moulin de la Housse ont été observées. Il s'avère que 60 % de la consommation électrique concerne les bâtiments hébergeant de la recherche. Cela peut justifier le fait que le bâtiment 6 qui est vétuste soit en partie rénové.

Madame Lily ROGIER demande ce qu'il en est de la construction du nouveau bâtiment de l'UFR STAPS sur le campus Croix Rouge et pose la question de la récupération des bâtiments actuels, qui accueillent des équipes de recherche.

Monsieur Thierry LETELLIER répond que 18 millions d'euros sont prévus pour cette opération. Le bâtiment sera mutualisé avec les autres composantes. Une partie sera dédiée à la recherche. La pose du chantier est en cours. Le bâtiment devrait être livré à la rentrée 2024.

Monsieur le président ajoute que le bâtiment actuel de STAPS sera transféré à l'EiSINe.

Madame Lily ROGIER demande si le futur bâtiment de STAPS a été étudié pour être sobre énergétiquement.

Monsieur le président répond par l'affirmative. Cela fait partie des exigences en matière de construction pour les opérateurs de l'État. Des bâtiments efficaces en termes d'énergie permettront de faire des économies dans le futur.

Monsieur Thierry LETELLIER ajoute que le bâtiment de STAPS sera équipé de panneaux solaires.

4. Questions immobilières :

- Projet de dévolution du patrimoine (pour information)

Monsieur Thierry LETELLIER explique qu'il s'agit d'un point d'avancement de la candidature de l'URCA à la dévolution du patrimoine déposée en janvier 2022. La volonté est que le patrimoine contribue à la montée en puissance de l'université par le biais de cette dévolution. La dévolution est notamment octroyée à l'université en fonction de sa capacité à exercer la gestion directe du parc immobilier. Un travail de fond a été réalisé sur l'ensemble du patrimoine et sa connaissance. Il est important d'avoir

un projet patrimonial permettant de se projeter sur les années à venir, qui s'inscrit dans la stratégie de l'établissement et permet d'anticiper les aspects financiers et la pluri-annualité des financements.

Il y a 119 bâtiments à l'université, dont 75,6 % appartenant à l'État et 6,5 % à l'université. La stratégie bâtimentaire appuie la stratégie de l'établissement. C'est le deuxième poste budgétaire de l'université après la masse salariale. La stratégie repose sur la stratégie du campus 3.0 avec des campus rémois spécialisés, des campus délocalisés modernisés, des campus durables, une politique de valorisation et un aspect urbanisme pris en compte. Au total, 55 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (amiante, sécurité, accès handicapés, etc.). La démarche de valorisation doit être amplifiée sur l'aspect patrimonial et sur l'aspect économique afin de contribuer aux fonds propres de l'établissement. L'établissement est inscrit dans une trajectoire de pilotage de la fonction immobilière centralisée qui devra être amplifiée et rendue plus performante.

Concernant la soutenabilité financière de la dévolution, le PPI représente 40 millions d'euros. La problématique des coûts de l'énergie doit être prise en compte. Les GER (gros entretien renouvellement) sont au cœur de la dévolution puisqu'ils permettent la réhabilitation des bâtiments. L'université investit entre cinq et six euros par mettre carré en GER et recherche des financements. Dans le cadre de la dévolution, un budget immobilier annexe permettant de projeter l'université dans le temps long et de sanctuariser les opérations pluriannuelles est prévu.

Des opérations ont été programmées de 2025 à 2035. La dévolution de l'établissement est sollicitée de manière progressive. Un audit est prévu en 2022 et en 2023, des négociations avec le ministère de l'enseignement supérieur auront lieu pour un éventuel calendrier de dévolution du patrimoine.

La dévolution serait une opportunité stratégique pour l'université. Elle permettra également de poursuivre une politique volontariste et d'avoir une véritable connaissance du patrimoine.

Monsieur Étienne DESMET insiste sur l'importance du patrimoine immobilier. L'université doit relever le défi de la remise à niveau des bâtiments. Elle va devoir parfaire son pilotage stratégique immobilier. En préparation de l'audit, beaucoup de systèmes d'informations du patrimoine ont été remis à niveau. Ont été identifiés, bâtiment par bâtiment, les travaux devant être engagés afin de les replacer dans un niveau satisfaisant. L'IGESR va passer trois jours à l'université. Un rapport sera ensuite établi. La dévolution ne sera pas entreprise si ses conditions dévalorisent l'économie générale de l'université. Le rectorat sera sollicité pour donner un avis technique sur la capacité de l'établissement à gérer les bâtiments et sur la partie financière. Les collectivités territoriales seront également sollicitées. Il y a aura des négociations très importantes sur les conditions financières de la dévolution, notamment sur ce qui sera confié dans le cadre de la SCSP sur les GER, tout comme la structuration ou la contribution de l'État dans les futurs CPER ou autres programmes similaires.

Monsieur le président ajoute que cette dévolution donnera des marges de manœuvre stratégique. À l'heure actuelle, une réflexion est faite sur la création d'un pôle universitaire d'innovation. L'université possède des espaces dont elle veut se séparer, ce qui est important stratégiquement pour l'État. Il cite notamment le pôle Odontologie qui ne sera pas gardé et les modulaires du campus Croix Rouge. La valorisation du pôle technologique peut permettre d'attirer d'autres acteurs de l'innovation aux côtés de l'université.

5. Questions pédagogiques :

Modification d'un parcours de BUT

Monsieur Olivier DUPERON explique que cette modification/création fait suite à une interrogation des étudiants et une volonté de l'équipe pédagogique. Cette modification a été approuvée par la CFVU.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'un parcours « Business international : achat et vente » au sein du bachelor universitaire de technologie Technique de commercialisation de l'IUT RCC en remplacement du parcours « Marketing et management du point de vente », à l'unanimité.

Mise à jour de tarifs de DU/DIU

Monsieur Olivier DUPERON explique que ces mises à jour de tarifs concernent des DU et DIU du domaine de la santé.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des annexes financières des formations suivantes à l'unanimité :

- DIU Chirurgie gynécologique et mammaire
- DIU Colposcopie et pathologie cervico-vaginale
- DIU Échographie
- DIU Formation complémentaire en gynécologie obstétrique
- DIU Maladies héréditaires et dégénératives de la rétine
- DIU Médecine de la personne âgée
- DIU Médecine et traumatologie du sport
- DIU Pathologie et chirurgie orbito palpebro lacrymales
- DU Approfondissement en psychiatrie et psychopathologie des adultes
- DU Prise en charge de la douleur
- DU Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
- DU Réanimation, soins intensifs et surveillance post-interventionnelle
- DU Substances psychoactives et conduites addictives.

- Accréditation formation IBODE

Monsieur Olivier DUPERON explique que pour l'accréditation, une délibération du conseil d'administration est nécessaire pour délivrer ce diplôme.

Monsieur le président ajoute que cela fait partie de l'universitarisation des spécialités liées aux diplômes d'infirmier.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'accréditation du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, **à l'unanimité**.

Relevé de décisions de la CFVU du 27 septembre 2022

Néant

6. Questions recherche:

- Relevé de décisions de la commission recherche du 20 septembre 2022

Néant

7. Questions diverses:

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.